



## UFC QUE CHOISIR

Créée en 1951, l'UFC Que Choisir, doyenne des associations de consommateurs d'Europe occidentale, est une fédération regroupant 140 associations locales.

Son objet : informer, conseiller et défendre l'intérêt des consommateurs grâce à l'investissement de près de 4000 bénévoles. L'UFC Que choisir est une ONG qui promeut une consommation responsable, respectueuse des enjeux environnementaux, sanitaires et sociétaux.

### Contact :

Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir

233, boulevard Voltaire, 75011 Paris.

Tél. : 01 43 48 55 48

## CAHIER D'ACTEUR

### UFC QUE CHOISIR

Nous considérons que la PAC doit prendre en compte les aspirations et les besoins des consommateurs/contribuables tout autant que celles des agriculteurs dans la mesure où les premiers sont à la fois :

- les payeurs de cette politique budgétivore (9Mds d'euros annuels pour la France),
- les victimes des effets négatifs de cette politique.

Sauf que, jusqu'à présent, on n'a pas demandé leur avis avant de décider du contenu des aides. Il serait donc bien que les pouvoirs publics et la profession agricole prennent enfin conscience de cette réalité et entendent les consommateurs.

Au vu d'un diagnostic des programme passés, l'UFC-Que choisir demande des réformes radicales de la PAC à partir de 2021.

## CE QUE NOUS RECONNAISSONS À LA PAC

Si nous reconnaissons la valeur des principes qui sont censés guider le choix des décideurs européens et nationaux, nous contestons l'application qui a été trop souvent faite de ces principes.

La PAC est une politique potentiellement utile au regard des constats suivants :

- l'existence d'un tissu dense d'exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire doit être considérée comme une condition d'une bonne gestion de notre cadre de vie et de la vitalité du monde rural. Même si les agriculteurs sont aujourd'hui peu nombreux, ils sont le pivot d'une économie largement répartie sur le territoire.
- un niveau important d'autonomie alimentaire ne doit pas être considéré comme une situation ringarde génératrice de surcoûts pour le consommateur mais comme la condition de notre liberté de choix quant à l'alimentation que nous souhaitons et de la sécurité de notre approvisionnement. Si ce « modèle agricole » ne peut plus être défendu par les simples barrières douanières et réglementaires, il faut que des aides aux producteurs leur permettent de le poursuivre concrètement.

La PAC a pour objectif d'assurer la parité de revenu entre les agriculteurs et le reste de la population. Cet objectif, évident dans les années 50/60, reste d'actualité dans le contexte de revenu agricole bas que nous connaissons. Nous récusons simplement l'affirmation selon laquelle le consommateur « n'est pas prêt à payer plus » son alimentation. Ce sont en fait les produits industriels de piètre qualité que le consommateur ne souhaite pas payer cher, c'est à dire ceux dont les précédents programmes ont favorisé le développement. Surtout, ce ne sont pas les consommateurs qui sont responsables des prix bas actuels mais la structuration des filières de production/transformation/commercialisation, ainsi que la mondialisation des marchés de matières premières agricoles.

De la même manière, l'objectif de stabilisation des marchés, qui a été celui de la PAC à ses débuts et qui a été perdu de vue depuis, ne peut que recevoir l'assentiment des consommateurs. Des prix

erratiques nuisent certes à la viabilité du monde agricole ; ils déstabilisent aussi les acheteurs les plus fragiles.

Depuis 2000, la PAC comporte un volet « développement rural » qu'il faut soutenir. Il offre en effet l'opportunité d'accompagner des actions utiles dans le domaine de l'environnement (amélioration de la qualité de l'eau et des sols, protection de la biodiversité, gestion des paysages, ...), de favoriser des investissements non productifs surtout portés par des collectivités (pensons à la protection des captages, au développement de services à la population), de développer des activités économiques au-delà de la production agricole (surtout tourisme rural et circuits courts), de faciliter la définition de stratégies collectives au niveau des territoires ruraux. En particulier, le deuxième pilier pourrait être un outil puissant pour accompagner la requalification des ressources en eau dans les régions où celle-ci est dégradée.

## CE QUE NOUS REPROCHONS À LA PAC

Nous reprochons à la PAC de n'avoir que très partiellement atteint ses objectifs, et d'avoir contribué à orienter le monde agricole dans une direction qui n'est pas celle souhaitée par le consommateur/citoyen.

Nos reproches portent plus particulièrement sur les points suivants :

- Sur le plan économique, les sommes considérables engagées depuis 60 ans ne permettent toujours pas à une majorité d'agriculteurs de vivre dignement de leur métier et servent simplement à les « tenir sous perfusion ». La moitié d'entre eux n'a comme revenu final qu'une partie des aides reçues. Ces quelques 9Mds d'euros payés chaque année au titre de la PAC en France sont donc captés par d'autres acteurs de la filière agro-industrielle et de la distribution. Les pouvoirs publics et certains professionnels ont voulu faire croire que les bénéficiaires de ce transfert étaient ... les consommateurs, d'où les mesures de la loi EGALIM de 2018 pour faire monter les prix des produits alimentaires dans les grandes surfaces. Le résultat, connu maintenant, est que les prix des produits concernés ont certes augmenté, mais pas au bénéfice des agriculteurs. Et aucun décideur ne s'en émeut vraiment.

- Sur le plan environnemental, l'échec est tout aussi patent. Malgré les mesures environnementales du deuxième pilier (en particulier les mesures agro-environnementales) et la conditionnalité du premier pilier, l'agriculture intensive est destructrice de biodiversité, dégrade la qualité des sols et de l'eau, et banalise les paysages. Les raisons de cet échec ont largement été documentés par les rapports des cours des comptes françaises et européennes. Et les systèmes de production alternatifs, au premier rang desquels l'agriculture biologique, ne bénéficient pas du soutien qui leur permettrait de répondre à la demande croissante des consommateurs.
- En matière d'alimentation, il est clair que la PAC ne contribue aucunement à la protection des citoyens/consommateurs alors qu'elle pourrait constituer la principale politique incitative permettant d'atteindre cet objectif. Deux exemples récents illustrent ce fait. La volonté collective de réduire la consommation de produits phytosanitaires s'est soldée par le fiasco du plan ecophyto (augmentation de 20 % de la consommation durant la durée du plan au lieu de la diminution de 50 % affichée comme objectif, ceci faute d'incitations financières correctement ciblées (au delà de la contrainte réglementaire). De même les difficultés actuelles de cohabitation entre agriculteurs et riverains bute sur le même problème de la perte de revenus, redoutée par les agriculteurs du fait de la création de zones de retrait. Il ne semble pas être envisagé d'utiliser les outils de la PAC pour faciliter cet éloignement des épandages, pourtant fortement demandé par la société civile.
- Formellement, le contenu des différentes mesures et les mécanismes de leur gestion sont totalement opaques pour les non-spécialistes. On aboutit ainsi à un dispositif incroyablement complexe dans lequel tout le monde se perd, y compris les agriculteurs (voir en particulier le maquis des mesures agro-environnementales, en majorité pas ou très peu utilisées).

## NOS DEMANDES POUR LA PAC 2020

Au vu de ce constat, nous demandons que :

- la future PAC soit une réponse aux besoins de la société globale, et pas uniquement à la demande de ses bénéficiaires potentiels comme cela a été le cas jusqu'à présent. Cela suppose que les demandes sociétales relatives à la qualité de l'environnement, à la qualité sanitaire et nutritionnelle de l'alimentation, à la qualité de nos territoires ruraux soient enfin prises en compte par le nouveau dispositif.
- le volume financier des paiements de base du premier pilier (aide à l'hectare sans réelle contre-partie) soit réduit drastiquement puisqu'il a fait la preuve de son inefficacité. Nous demandons en particulier que ces paiements soient réservés aux exploitations compatibles avec une gestion familiale et favorisent les systèmes de production nécessitant une main d'œuvre importante.
- une partie significative des aides soutiennent des productions qui correspondent à une demande sociale forte. Les produits issus de l'agriculture biologique viennent en priorité mais on peut citer aussi les filières de produits locaux à bas niveau d'intrants ou sous signe officiel de qualité.
- la partie du premier pilier consacrée à la rémunération des bonnes pratiques écologiques (ecoscheme) concerne le tiers de celui-ci et correspond à un engagement des exploitants vérifiable. C'est pourquoi nous demandons qu'il soit réservé aux exploitations en agriculture biologique ou certifiées HVE (haute valeur environnementale) de niveau 3.
- un système de paiements pour services environnementaux cohérent et resserré soit mis en place dans le deuxième pilier. Les mesures financées dans ce cadre doivent interdire les effets d'aubaine (financement de l'existant ou du quasi-existant) et correspondre à des objectifs de résultats clairement identifiables, notamment pour la qualité des sols et de l'eau.
- la politique agricole commune soit accompagnée et non contredite par d'autres politiques européennes ou nationales.

Par exemple, il est incohérent d'aider les agriculteurs à maintenir un haut niveau d'exigence environnementale et sanitaire, et en même temps de s'engager dans un accord commercial avec le Canada, pays qui n'a pas la même conception du principe de précaution que l'Europe et qui cherchera obligatoirement à abaisser le niveau des normes protectrices du consommateur.

- le dispositif de gestion du nouveau programme soit rigoureux et crédible, en particulier que le système de contrôle de sa bonne application ne soit pas virtuel (comme cela été le cas dans les précédents programmes), mais réel.

Moyennant quoi nous reconnâtrions la légitimité d'une politique agricole ambitieuse dans ses principes, dans ses dispositifs et dans son budget.